



Flash n°153 de la séance CD des 16 et 17 mars 2024
Rédigé par Louise PILLET, secrétaire
Et Esteban HANDEL, secrétaire-adjoint

FLASH DU COMITÉ DIRECTEUR N°153 – séance des 16 et 17 mars 2024

Le flash CD est un relevé de décisions : seules celles issues de votes en séance y figurent.
Le compte rendu, voté lors de la prochaine réunion du CD, précise les tenants et aboutissants des échanges. Il sera posté sur la News Eclair et disponible sur l'espace documentaire.

Présent-es :

- **Comité Directeur (CD)** : Chloé DJADAVJEE, Esteban HANDEL, Jules GIMAT, Lou SUIGNARD-GOUREAU, Maëlle TUTUNDJIAN, Margaux AILLERES, Marylène QUETAND, Noëlie HENRY, Rémy SALVADOR, Théo LEFEVRE—ROCCHI
- **Equipe Nationale (EN)** : Emmanuel LOUIS, Pascal PERON, Damien POLLET
- **Comité Social et Economique (CSE)** : Christine BUSNEL, Matthieu MARCUCCI

Excusé-es : Isabelle SCHMITT (EN), Damien QUAEGEBEUR (EN), Louise PILLET (CD), Timothé LE NOEN (CD), Zouhir EL QUANDILI (CD)



Flash n°153 de la séance CD des 16 et 17 mars 2024
Rédigé par Louise PILLET, secrétaire
Et Esteban HANDEL, secrétaire-adjoint

ORDRE DU JOUR

Samedi 16 mars :

- Ratification des décisions du bureau depuis le 14 février
- Compte-rendu du Comité Directeur : échanges et projection
- Actualités de l'association
- Conseil National : validation de l'ordre du jour
- Retour des Congrès Régionaux
- Clôture Comptable 2023
- Calendrier associatif : validation de la saison démocratique 2024-2025
- Avis de la CAF relatif au centre de Fabian
- Projet Marchepied : présentations et échanges
- Scoutisme Français : état des lieux des mandats et positionnements
- Réforme des textes (PRAGA) et Assemblée Générale

Dimanche 17 mars :

- Clôture de la saison des Congrès : nominations, rattachements et dérogations
- Nomination dans la cellule VSS
- Réponse au courrier des membres de l'Observatoire de la Laïcité et des Discrimination
- Grand Bivouac : organigramme salarié et bénévole, rétroplanning et stratégie de mécénat



Flash n°153 de la séance CD des 16 et 17 mars 2024

Rédigé par Louise PILLET, secrétaire

Et Esteban HANDEL, secrétaire-adjoint

Délibération 2024-03-01 : Ratification des décisions du bureau depuis le 30/11/2023

Le Comité Directeur, réuni en visio-conférence les 16 et 17 mars 2024, ratifie les décisions du Bureau prises depuis la séance du Comité Directeur du 14 février 2024, listées ci-dessous :

Décision du bureau du 28 février 2024 :

Commission Armée Jeunesse

Le bureau souhaite constituer un groupe de travail autour de la Commission Armée Jeunesse, dont l'association est membre depuis de nombreuses années. Ce groupe aura pour mission de dresser un état des lieux des enjeux historiques et actuels de la CAJ pour orienter notre représentation à cette instance. Il mandate Rémy SALVADOR et Théo LEFEBVRE ROCCHI pour lancer ce groupe de travail.

Décision du bureau du 13 mars 2024 :

Droit de réponse des membres de l'OLD

Le bureau prend connaissance de la demande de droit de retour des membres de l'Observatoire de la Laïcité et des Discriminations. Il valide la demande de publication de leur réponse auprès de l'association. Celle-ci sera publiée dans le Flash CD ratifiant cette décision du bureau.

Réponse des membres de l'OLD suite à la délibération 2024-02-02 du Flash n152 :

" Nous réagissons ici d'une part au contenu de la délibération 2024-02-02 du 14 février 2024 relative à l'avenir de l'O.L.D. et de ses membres et d'autre part à sa publication dans la News Éclair numéro 136 du vendredi 1er mars 2024 contenant le flash 152 qui la porte à la connaissance de l'ensemble du Mouvement.

Le 1er alinéa de la délibération parle de désaveu du texte soumis à l'AG de 2023 sur l'Idéal laïque. La décision de l'AG n'est pas un désaveu ; c'est un rejet. Et s'il y avait désaveu ce serait également un désaveu de la CME puisque le texte soumis avait fait l'objet de nombreux échanges et d'ajustements qui ont abouti à une validation par la CME puis par le Conseil National de La Planche, validations qui ont conduit le CD à porter le texte devant l'AG 2023.

Le 2e alinéa évoque le fait que l'OLD devrait se démettre ou se réorienter. Si l'interprétation de l'article 2.4 du Règlement Général devait conduire à la démission de toute équipe dont un projet de motion est rejeté en AG, cela conduirait à la démission de l'équipe régionale porteuse !!
Le rejet dont nous parlons n'a pas pour effet de nous obliger à nous démettre.

Par ailleurs, l'OLD ne peut pas se réorienter sans critiques exprimées et surtout sans réponse du CD à sa lettre du 3 octobre 2023, qui aurait permis une réflexion en son sein.

D'autre part la News Éclair du 1er mars 2024 publie le flash 152 qui fait publicité de la délibération dans l'ensemble de l'Association. Cette délibération apparaissant comme un éreintement de l'action de l'OLD, nous demandons que notre commentaire sur cette délibération soit donc diffusé également à l'ensemble de l'association.

Les membres de l'OLD
Henri-Pierre Debord ; Raymonde Derouard ; Jean-François Lévy ; Christian Septon

10 POUR, unanimité des présent-es
Adopté



Flash n°153 de la séance CD des 16 et 17 mars 2024

Rédigé par Louise PILLET, secrétaire

Et Esteban HANDEL, secrétaire-adjoint

Délibération 2024-03-02 : Nomination des membres de la Cellule Nationale de gestion et de lutte contre les VSS

Le Comité Directeur, réuni en visioconférence les 16 et 17 mars 2024, nomme en tant que membres de la cellule jusqu'au mois de mars 2026 :

- Laure LATREILLE
- Mathilde STOBEO GREZE

Elles ont désormais les pouvoirs suivants par délégation du Comité Directeur :

- le pouvoir de suspendre à titre conservatoire un·e adhérent·e, y compris investi·e d'un mandat électif : ceci après un échange avec au moins un·e autre membre de la cellule, et avec une information à la ou le Président·e et à la ou le Délégué·e général. Au-delà de 6 mois, la suspension conservatoire doit être confirmée par la ou le Président·e ou à la ou le Délégué·e général·e ;
- le pouvoir d'entreprendre toutes démarches, y compris de signer tout courrier entrant dans le cadre de la gestion d'une situation de VSS ;
- le pouvoir de prononcer des sanctions dans le cadre de la gestion de situation de VSS, incluant des suspensions temporaires de fonctions non électives, après passage en réunion de cellule, et à l'exclusion de décision de radiation ou de décision portant sur les mandats électifs.

10 POUR, unanimité des présent·es
Adopté

Délibération 2024-03-03 : Calendrier de la saison démocratique 2024-2025

Dans la continuité du calendrier projeté triennal 2023-2026, le Comité Directeur réuni en visio-conférence les 16 et 17 mars 2025, valide les dates suivantes pour la saison démocratique 2024-2025 :

- **Saison des assemblées plénières locales (APL)** du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024, avec la période conseillée du 14 septembre 2024 au 12 novembre 2024
- **Saison des congrès régionaux** du 18 janvier 2025 au 9 mars 2025, avec la période conseillée du 18 janvier 2025 au 23 février 2025
- **Assemblée Générale** les 14 et 15 juin 2025
- **Résolutions :**
Phase de proposition : du 14 novembre 2024 au 13 avril 2025
Phase de soutien : du 14 avril 2025 au 13 mai 2025
Phase de préparation de l'Assemblée Générale : du 14 mai du 13 juin 2025
- **Motions :**
Dernier jour de dépôt : 13 avril 2025

Nous signalons que l'AG 2025 est positionnée mi-juin malgré la volonté de ce calendrier triennal de l'avancer à début juin car nous avons fait le choix de laisser libre le week-end de trois jours correspondant à la Pentecôte, moment récurrent de plusieurs rassemblements régionaux et qui est particulièrement tardif en 2025. Les saisons APL et congrès conservent les mêmes logiques de période du calendrier triennal 2023-2026.

10 POUR, unanimité des présent·es
Adopté



Flash n°153 de la séance CD des 16 et 17 mars 2024

Rédigé par Louise PILLET, secrétaire

Et Esteban HANDEL, secrétaire-adjoint

Délibération 2024-03-04 : Travaux mise en conformité SSI centre de Fabian

Le Comité Directeur réuni en visio-conférence les 16 et 17 mars 2024, valide le lancement des travaux de rénovation de son système de sécurité incendie (SSI) conformément à l'avis de la commission administrative et financière (CAF) ci-dessous.

Avis de la CAF concernant le centre de Fabian :

Contexte :

La poursuite des activités du centre de Fabian est actuellement conditionnée par l'engagement des travaux de mise en sécurité du centre. Le comité de gestion et d'animation a présenté un projet cohérent et détaillé de ses futures activités, et un budget sur trois ans incluant l'amortissement de cet investissement

Avis principal

La CAF réunie en visio-conférence le samedi 02 mars 2024, propose au Comité Directeur d'engager les travaux de mise aux normes du site de Fabian dans le cadre d'un cloisonnement coupe feux et de la rénovation de son SSI.

L'enveloppe budgétaire est de 65 000 €, répartis sur 3 ans (40 000 euros pour le cloisonnement – 25 000 pour le SSI). Le financement sera réparti entre le FNIAP (48 500 €) et la trésorerie de Fabian (16 250 €).

Précisions sur la suite des travaux

La CAF précise que, pour le reste du projet de la rénovation (Toiture – Chauffage collectif), un travail conjoint doit permettre de planifier des travaux par tranches.

Le CGA de Fabian est chargé d'établir un plan pluriannuel d'activité et de financement adaptés (subventions, financement externe pluriannuels, ...) qui devra être formalisé et validé avant d'engager d'autres investissements

Le projet du centre est formalisé et permet de soutenir la stratégie de développement portée par l'association à travers l'organisation de camps d'ouverture, l'accompagnement de nouveaux groupes locaux et l'expérimentation d'activité d'utilité sociale autour du mentorat en lien avec les services de l'Etat ainsi que l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 65). »

10 POUR, unanimité des présent·es
Adopté

Délibération 2024-03-05 : Nomination des Responsables et Trésorier·eres Régional·aux élus lors des Congrès Régionaux 2024

Suite aux derniers congrès 2024, le Comité Directeur, réuni les 16 et 17 mars 2024 en visio-conférence, nomme les personnes suivantes dans leur mandat respectif :

- Laure LATREILLE, en tant que responsable de la région Rhône-Alpes
- Frédéric HUTEAU, en tant que trésorier de la région Bretagne / Pays de la Loire
- Abel GUERROUI, en tant que trésorier de la région Hauts-de-France



Flash n°153 de la séance CD des 16 et 17 mars 2024

Rédigé par Louise PILLET, secrétaire

Et Esteban HANDEL, secrétaire-adjoint

Ces personnes rejoignent donc les personnes suivantes élues et nommées durant la première phase de la saison des congrès 2024 :

- Léon GUDIN en tant que responsable de la région Île-de-France
- Pierre COLOMBEL en tant que trésorier de la région Île-de-France
- Pierre MULLER en tant que trésorier de la région Grand-Est

Nous remercions les personnes sortant-es sur ces postes pour leur engagement sur les années passées. Nous souhaitons la bienvenue à l'ensemble des adhérent-es qui rejoignent les équipes et commissions régionales qui permettent de faire vivre cet échelon important de la coordination des actions locales.

Nous vous retrouverons le 6 et 7 avril pour les rencontres des équipes régionales en parallèle du Conseil National de printemps.

Bienvenue également à l'ensemble des délégué-es AG régionaux que nous retrouverons les 1 et 2 juin 2024 au domaine de La Planche.

10 POUR, unanimité des présent-es
Adopté

Délibération 2024-03-06 : Rattachement de certaines régions à l'échelon national suite à la fin de la saison des congrès 2024

Notre règlement général (article 4.3) prévoit le transfert de responsabilité de la région vers l'échelon national en cas de vacance du poste de Responsable Régional. Ce rattachement peut aussi se mettre en place sur accord commun entre l'échelon national et la région afin d'apporter un soutien plus conséquent et un nouveau souffle transitoire.

Suite à la saison des congrès 2024, le Comité Directeur, réuni les 16 et 17 mars 2024 en visio-conférence, acte ainsi le rattachement des régions suivantes jusqu'aux prochains congrès pour les motifs suivants :

- Poitou Charentes : vacance du poste de responsable régional
- Hauts-de-France : vacance du poste de responsable régional
- Languedoc Roussillon : vacance du poste de responsable régional
- Auvergne : rattachement de la région suite à un accord commun entre l'équipe régionale et l'échelon nationale

Les réalités de ces régions peuvent être très différentes. Si la responsabilité régionale revient à l'échelon national jusqu'aux prochains congrès, la mise en œuvre du suivi est à construire collectivement et à adapter selon les motivations et réalités régionales.

Ainsi, des comités de suivi des régions composés de salarié-es et de bénévoles régionaux et nationaux pourront permettre la répartition des responsabilités régionales et des priorisations des chantiers tout en se projetant vers une autonomie à l'horizon des congrès 2025.

Remarque :

Cette année, les régions Normandie, Aquitaine, Auvergne et Rhône-Alpes ont une vacance sur le mandat de trésorerie. Notre règlement général (Article 4.3) prévoit dans ce cas que "L'équipe régionale, accompagnée par l'échelon national, pallie cette carence autant qu'elle le peut pour garantir un fonctionnement suffisant et trouver les moyens pour mettre fin à cette situation".

Ainsi, le Comité Directeur mandate l'équipe nationale dans l'identification et le suivi de la répartition des responsabilités et missions du mandat de trésorerie au sein des régions concernées afin de pouvoir apporter le soutien possible au fonctionnement durant cette vacance.

10 POUR, unanimité des présent-es
Adopté



Flash n°153 de la séance CD des 16 et 17 mars 2024

Rédigé par Louise PILLET, secrétaire

Et Esteban HANDEL, secrétaire-adjoint

Délibération 2024-03-07 : Dérogations des Congrès Régionaux 2024

Nos procédures réglementaires encadrent le déroulement démocratique de nos congrès régionaux. Elles permettent d'assurer un cadre commun qui fluidifie et apporte une référence en cas de désaccord. Les documents d'appui dans les dossiers congrès permettent de fluidifier l'appropriation du cadre précisés dans nos statuts et règlement général. Toutefois, une partie du cadre a pu rester à la porte d'entrée de certains congrès.

Suite aux échanges avec les équipes concernées, le Comité Directeur, réuni les 16 et 17 mars 2024 en visio-conférence, mandate l'équipe nationale pour accompagner la construction des projets d'action régionaux (PAR) en lien avec les actrices concernées et valide les congrès avec les dérogations suivantes :

- Normandie : pas de PAR voté
- Centre Val-de-Loire : vote des membres de l'équipe régionale fait individuellement et non par liste
- PAM : pas de PAR voté
- Rhône-Alpes : pas de PAR voté
- Hauts-de-France : pas de PAR voté

**10 POUR, unanimité des présent-es
Adopté**

Délibération 2024-03-08 : Nomination des membres du groupe pilote AG 2024

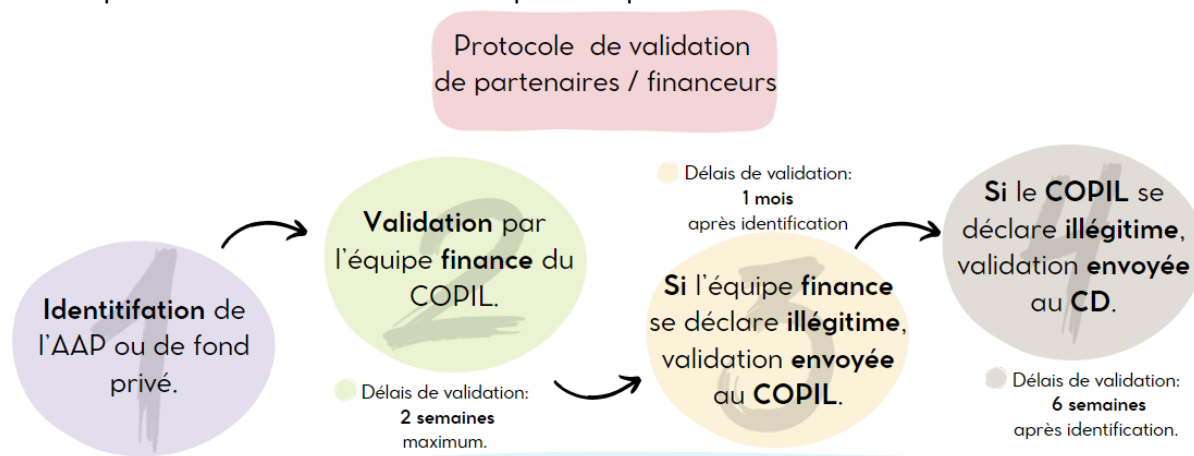
Le Comité Directeur réuni en visio-conférence le 16 et 17 mars 2024 nomme les personnes suivantes membres du groupe pilote AG 2024 :

- Emmanuel LOUIS en tant que directeur de la vie associative et des territoires
- Marylène QUETAND en tant que membre du Comité Directeur et du comité de pilotage de la CGVA
- Alexis CORBARA et Claire GERAUD en tant que bénévoles pour le groupe pilote AG
- Colin DOUCET en tant qu'animateur de l'AG

**10 POUR, unanimité des présent-es
Adopté**

Délibération 2024-03-09 : Recherche de fonds privés pour les rencontres nationales du Grand Bivouac

Le Comité Directeur réuni en visioconférence les 16 et 17 mars, valide le circuit de validation des partenaires financiers ainsi que le cadre pour l'identification de financeurs présenté par le COPIL Grand Bivouac :



**10 POUR, unanimité des présent-es
Adopté**



Flash n°153 de la séance CD des 16 et 17 mars 2024
Rédigé par Louise PILLET, secrétaire
Et Esteban HANDEL, secrétaire-adjoint

Délibération 2024-03-10 : Mandats Grand Bivouac 2024-2025

Dans la continuité de la délibération 2024-01-09 : Composition et missions du comité de pilotage du Grand Bivouac, le Comité Directeur réuni en visioconférence les 16 et 17 mars 2024, mandate les personnes suivantes au sein du comité de pilotage (COFIL) de la dynamique Grand Bivouac et des Rencontres Nationales jusqu'à l'automne 2025 :

- Jonathan LOUIS au rôle de pilote du COFIL Grand Bivouac, bénévole ;
- Maëlle TUTUNDJIAN au rôle de pilote du COFIL, membre du Comité Directeur ;
- Stéphanie VILLARD, au rôle de co-pilote salariée de la rencontre nationale de la branche lutin-es ;
- Maël DURAND, au rôle de co-pilote salarié de la rencontre nationale de la branche louvetettes louveteaux.

D'autres nominations de pilotes salarié-es et bénévoles sont à venir.

Le Comité Directeur demande au COFIL de définir le plus rapidement possible les missions et pouvoir dévolus aux membres ci-dessus désigné-es, conformément à la demande formulée en ce sens lors de la séance du 13 et 14 janvier 2024.

10 POUR, unanimité des présent-es
Adopté



Flash n°153 de la séance CD des 16 et 17 mars 2024
Rédigé par Louise PILLET, secrétaire
Et Esteban HANDEL, secrétaire-adjoint

Informations

Ajout d'une séance de Comité Directeur

Le Comité Directeur décide de l'ajout d'une séance de Comité Directeur exceptionnelle le 6 avril matin, en amont du Conseil National. Celle-ci permettra de valider les réponses du Comité Directeur aux motions votées dans les Congrès Régionaux, pour publication lors du Conseil National.

Noëlie HENRY
Présidente

Louise PILLET et Esteban HANDEL
Secrétariat

Pour nous contacter : comite-directeur@eedf.fr